

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DAC 44 - DJS Subvention (35.000 euros) et convention avec l'association Stand Up (91 170 Viry-Châtillon).

MM. Bruno JULLIARD et Jean-François MARTINS,
rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Stand Up une convention annuelle relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu le projet de délibération, en date du 16 mars 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Stand Up ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission, et par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Stand Up (91 170 Viry-Châtillon).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à l'association Stand Up, 7 bis rue Carnot, 91 170 Viry-Châtillon, pour l'organisation de l'édition 2016 de la manifestation Juste Debout, 14e rencontre internationale de danses Hip Hop debout à Paris. 2016_00086 ; 184767.

Article 3 : La dépense correspondante, soit 35.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2016 de la Ville de Paris comme suivant :

- pour 30.000 euros sur la nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.
- pour 5.000 euros sur la nature 6574, rubrique 40, ligne VF88001 : Provision pour subventions au titre du sport de proximité.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO